

BULLETIN DE PAIE

EN EUROS



SAS SOMMIER
20 RUE DE L'ARCADE
75008 PARIS

DÉBUT DE PÉRIODE
 FIN DE PÉRIODE
 DÉBUT DU CONTRAT
 DATE D'ANCIENNETÉ
 N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

01 JANVIER 2020
 31 JANVIER 2020
 23 JUIN 2018
 23 JUIN 2018
 189129933610790

N° SIRET : 80845323700014
 N° APE : 5510Z
 CONVENTION COLLECTIVE : HCR
 (HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS)



Vérifiez
 l'intégrité
 du bulletin

CODE DE VÉRIFICATION : 106619

BABA NDIAYE YAKHEM
13 ALLÉE DE LA NOISERAIE
93160 NOISY LE GRAND

CLASSIFICATION :	SALARIÉ - NON CADRE	MINIMUM COEFFICIENT :	1 539,42	SALAIRE DE BASE :	1 700,00
CATEGORIE :	EMPLOYÉ - 1 - 2	RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS :	1 849,65	DURÉE MENSUELLE :	151,67 h
EMPLOI :	EQUIPIER POLYVALENT			TAUX HORAIRE :	11,2088

DÉSIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR	CALENDRIER
		TAUX OU %	MONTANT		
Salaire de base	151,67	11,2088	1 700,00		
Indemnité de repas non pris	41,00	3,6500	149,65		
Rémunération brute (1)			1 849,65		
Santé					
Assurance maladie	1 849,65			129,48	
Mutuelle Forfait			14,00	14,00	
Prévoyance Tranche A	1 849,65	0,400	7,40	7,40	
Accident du travail - Maladies professionnelles	1 849,65			35,51	
Retraite					
Sécurité sociale plafonnée	1 849,65	6,900	127,63	158,15	
Sécurité sociale déplafonnée	1 849,65	0,400	7,40	35,14	
Complémentaire Tranche 1	1 849,65	4,010	74,17	111,16	
Famille	1 849,65			63,81	
Assurance Chômage					
Chômage	1 849,65			77,68	
Autres contributions dues par l'employeur				30,45	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 838,68	6,800	125,03		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 838,68	2,900	53,32		
Exonérations de cotisations employeur				-327,76	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			408,95		
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				335,02	
Frais transport public	75,20	0,5000	37,60		
Indemnités non soumises (2)			37,60		

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 478,30

IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX PERSONNALISÉ	MONTANT
Impôt sur le revenu prélevé à la source (5)	1 508,02	0,00%	0,00
NET PAYÉ (1) + (2) - (3) - (4) - (5) EN EUROS	VIREMENT		1 478,30

DATE DE PAIEMENT 31 JANVIER 2020

	ACQUIS	PRIS	SOLDE
CP N-1	24,10	9,00	15,10
CP N	16,66	0,00	16,66

COMMENTAIRES

Cumuls depuis le 1er janvier 2020 : Net imposable 1 508,02 €, Salaire brut 1 849,65 €, Cumul des heures réellement travaillées depuis le 1er Janvier 147h.
 Temps travaillé ce mois : 147 h.

	DU MOIS
DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE	27,01
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	2 222,27
ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	472,03
NET IMPOSABLE	1 508,02

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
 Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Bulletin généré par PayFit

BULLETIN DE PAIE

EN EUROS



SAS SOMMIER
20 RUE DE L'ARCADE
75008 PARIS

DÉBUT DE PÉRIODE
FIN DE PÉRIODE
DÉBUT DU CONTRAT
DATE D'ANCIENNETÉ
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

01 FÉVRIER 2020
29 FÉVRIER 2020
23 JUIN 2018
23 JUIN 2018
189129933610790

N° SIRET : 80845323700014
N° APE : 5510Z
CONVENTION COLLECTIVE : HCR
(HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS)



Vérifiez
l'intégrité
du bulletin

CODE DE VÉRIFICATION : 685570

BABA NDIAYE YAKHEM
13 ALLÉE DE LA NOISERAIE
93160 NOISY LE GRAND

CLASSIFICATION :	SALARIÉ - NON CADRE	MINIMUM COEFFICIENT :	1 539,42	SALAIRE DE BASE :	1 700,00
CATEGORIE :	EMPLOYÉ - 1 - 2	RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS :	1 844,41	DURÉE MENSUELLE :	151.67 h
EMPLOI :	EQUIPIER POLYVALENT			TAUX HORAIRE :	11,2088

DÉSIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR MONTANT	CALENDRIER	
		TAUX OU %	MONTANT		01/02/2020 AU 29/02/2020	
					JOUR	ÉVÉNEMENT
Salaire de base	151,67	11,2088	1 700,00		S 01	
Absence Congés Payés N-1 (1 jour)	1,00		-85,00		D 02	
Indemnité Congés Payés N-1 (1 jour)	1,00		87,06		L 03	
Indemnité de repas non pris	39,00	3,6500	142,35		M 04	
Rémunération brute (1)			1 844,41		M 05	
Santé					J 06	
Assurance maladie	1 844,41			129,11	V 07	
Mutuelle Forfait			14,00	14,00	S 08	
Prévoyance Tranche A	1 844,41	0,400	7,38	7,38	D 09	
Accident du travail - Maladies professionnelles	1 844,41			35,41	L 10	
Retraite					M 11	
Sécurité sociale plafonnée	1 844,41	6,900	127,26	157,70	M 12	
Sécurité sociale déplafonnée	1 844,41	0,400	7,38	35,04	J 13	
Complémentaire Tranche 1	1 844,41	4,010	73,96	110,85	V 14	
Famille	1 844,41			63,63	S 15	
Assurance Chômage					D 16	
Chômage	1 844,41			77,47	L 17	
Autres contributions dues par l'employeur				30,35	M 18	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 833,51	6,800	124,68		M 19	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 833,51	2,900	53,17		J 20	
Exonérations de cotisations employeur				-330,52	V 21	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			407,83		S 22	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				330,42	D 23	
Frais transport public	75,20	0,5000	37,60		L 24	
Indemnités non soumises (2)			37,60		M 25	
					M 26	
					J 27	CP
					V 28	
					S 29	
					CP	CONGÉ PAYÉ

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU			1 474,18
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX PERSONNALISÉ	MONTANT
Impôt sur le revenu prélevé à la source (5)	1 503,75	0,00%	0,00
NET PAYÉ (1) + (2) - (3) - (4) - (5) EN EUROS	VIREMENT	1 474,18	
DATE DE PAIEMENT			29 FÉVRIER 2020

DU MOIS	
DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE	26,93
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	2 212,43
ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	474,38
NET IMPOSABLE	1 503,75

	ACQUIS	PRIS	SOLDE
CP N-1	24,10	10,00	14,10
CP N	18,75	0,00	18,75

COMMENTAIRES
Cumuls depuis le 1er janvier 2020 : Net imposable 3 011,77 €, Salaire brut 3 694,06 €, Cumul des heures réellement travaillées depuis le 1er Janvier 280h. Temps travaillé ce mois : 133 h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Bulletin généré par PayFit

BULLETIN DE PAIE

EN EUROS



SAS SOMMIER
20 RUE DE L'ARCADE
75008 PARIS

DÉBUT DE PÉRIODE
 FIN DE PÉRIODE
 DÉBUT DU CONTRAT
 DATE D'ANCIENNETÉ
 N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

01 MARS 2020
 31 MARS 2020
 23 JUIN 2018
 23 JUIN 2018
 189129933610790

N° SIRET : 80845323700014
 N° APE : 5510Z
 CONVENTION COLLECTIVE : HCR
 (HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS)



Vérifiez
 l'intégrité
 du bulletin

CODE DE VÉRIFICATION : 822373

BABA NDIAYE YAKHEM
13 ALLÉE DE LA NOISERAIE
93160 NOISY LE GRAND

CLASSIFICATION :	SALARIÉ - NON CADRE	MINIMUM COEFFICIENT :	1 539,42	SALAIRE DE BASE :	1 700,00
CATEGORIE :	EMPLOYÉ - 1 - 2	RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS :	1 093,75	DURÉE MENSUELLE :	151.67 H
EMPLOI :	EQUIPIER POLYVALENT			TAUX HORAIRE :	11.2088

DÉSIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR	CALENDRIER
		TAUX OU %	MONTANT		
Salaire de base	151,67	11,2088	1 700,00		01/03/2020 AU 31/03/2020
Absence Congés Payés N-1 (4 jours)	4,00		-295,65		JOUR ÉVÉNEMENT
Indemnité Congés Payés N-1 (4 jours)	4,00		348,23		D 01
Absence activité partielle	70,00	10,5590	-739,13		L 02
Indemnité activité partielle	70,00	7,8461	549,23		M 03
Indemnité de repas non pris	22,00	3,6500	80,30		M 04
Rémunération brute (1)			1 642,98		J 05
Santé					V 06
Assurance maladie	1 093,75			76,56	S 07
Mutuelle Forfait			14,00	14,00	D 08
Prévoyance Tranche A	1 093,75	0,400	4,38	4,38	L 09
Accident du travail - Maladies professionnelles	1 093,75			21,00	M 10
Retraite					M 11
Sécurité sociale plafonnée	1 093,75	6,900	75,47	93,52	J 12 CP
Sécurité sociale déplafonnée	1 093,75	0,400	4,38	20,78	V 13
Complémentaire Tranche 1	1 093,75	4,010	43,86	65,74	S 14
Famille	1 093,75			37,73	D 15 CP
Assurance Chômage					L 16 AP
Chômage	1 093,75			45,94	M 17 AP
Autres contributions dues par l'employeur				18,01	M 18 AP
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 092,99	6,800	74,32		J 19 AP
CSG déductible de l'impôt sur le revenu de remplacement	539,62	3,800	20,51		V 20
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 632,61	2,900	47,34		S 21
Exonérations de cotisations employeur				-176,24	D 22 CP
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			284,26		L 23 AP
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				221,42	M 24 AP
Frais transport public	75,20	0,5000	37,60		M 25 AP
Indemnités non soumises (2)			37,60		J 26 AP
					V 27
					S 28
					D 29 CP
					L 30 AP
					M 31 AP
					CP CONGÉ PAYÉ
					AP ACTIVITÉ PARTIELLE

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 396,32
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX PERSONNALISÉ	MONTANT	
Impôt sur le revenu prélevé à la source (5)	1 420,06	0,00%	0,00	
NET PAYÉ (1) + (2) - (3) - (4) - (5) EN EUROS	VIREMENT		1 396,32	
DATE DE PAIEMENT				31 MARS 2020

	DU MOIS
DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE	15,87
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	1 352,77
ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	261,55
NET IMPOSABLE	1 420,06

	ACQUIS	PRIS	SOLDE
CP N-1	24,10	14,00	10,10
CP N	20,83	0,00	20,83

COMMENTAIRES
Cumuls depuis le 1er janvier 2020 : Net imposable 4 431,83 €, Salaire brut 4 787,81 €, Cumul des heures réellement travaillées depuis le 1er Janvier 413h. Temps travaillé ce mois : 63 h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
 Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.